

Document

Situation n°1 : Le mariage a essentiellement pour but de fonder une famille, il est normale que certaines conditions d'ordre physiologique soit exigées des époux :

- La différence de sexe . Bien qu'aucun texte ne le précise expressément, il est sous-entendu que les deux époux doivent être de sexe différent.

- La puberté, et un âge minimum requis. Cet âge a été fixé à 18 ans.

Situation n°2 : Les conseillers municipaux sont élus pour six ans au suffrage universel direct par l'ensemble des électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune. Le nombre de conseillers varie selon la population de la commune.

Situation n°3 : Les ministres sont nommés par le Roi sur la proposition du premier ministre. En principe, le rôle du chef de l'Etat est joué par le Roi .En fait, le Roi joue un rôle décisif dans le choix des ministres.

Situation n°4 : Constitue une marque tout signe distinctif qui sert à identifier un produit et à le distinguer des produits concurrents. Le dépôt de la marque permet de s'opposer à son utilisation par des entreprises concurrentes.

Situation n°5 : C'est le comportement du salarié qui conduit l'employeur à décider son licenciement: insuffisance professionnelle, absences répétées, fautes disciplinaires, etc....

La Loi impose à l'employeur :

- De ne licencier que pour un motif réel et sérieux,
- De respecter la procédure de licenciement.

Situation n°6 : Le but de l'escroc, tout comme celui du voleur, est de s'approprier votre bien. La différence essentielle entre les actions tient à ce que, contrairement au voleur qui s'empare lui-même de votre bien, l'escroc se le fait remettre par vous-même grâce à la ruse.

Source: G. Guichar et al., *Droit et économie* français annale du BTS, Comptabilité - Gestion, éd., Vuibert, 2000 (Texte adapté)

Travail à faire :

Maîtriser le vocabulaire et le mécanisme juridique

1- Dans une société, quel est le rôle du droit ?

2- Qu'appelle-t-on droit positif ?

Exploiter une documentation juridique

3- Pour chacune des situations cités ci-dessus, retrouvez la branche du droit concernée.

4- Citez deux branches de droit qui n'apparaissent pas dans ces extraits.